Le *Godland* est parti ensuite pour Waidah et Grand-Popo.

Nous croyons fermement que nos malheureux concitoyens prisonniers depuis 2 mois seront rendus à la date fixée.

On les attend avec une grande impatience.

Le Conseil municipal de Paris

Paris, 9 mai. — Les membres de l'ancien Conseil municipal se sont réunis cette après-midi à l'Hôtel-de-Ville : bien que ces messieurs se soient défendus de s'être réunis pour l'expédition des affaires restées en souffrance, nous savons que la délibération a porté sur la reconstitution du service du Conseil tel qu'il existait avant le dernier arrêté préfectoral.

Ces messieurs estiment, en effet, qu'il est de toute nécessité que le bureau du conseil puisse choisir lui-même ses employés tout en les laissant nominalement sous l'autorité du préfet municipal.

Ajoutons que la majorité des autonomistes appuyés par les possibilistes sont décidés à entamer la lutte contre le préfet de la Seine et le gouvernement.

Le boulangisme qui, jusqu'à ce jour, avait réussi à faire l'union au sein du Conseil, n'existant plus aujourd'hui, la lutte commencerait pour l'élection du président.

Les autonomistes comptent réunir 45 voix sur le nom de M. Emile Richard ; les autres 37 voix, comprenant celles des opportunistes, des conservateurs, des centres-gauchers et des boulangistes ne porteraient sur M. Strauss.

Si contrairement à leurs prévisions, M. Strauss l'emportait, ils constitueraient un fort parti d'opposition et chercheraient, au moyen de réunions publiques, à créer un mouvement d'opinions en leur faveur.

Perquisitions chez des anarchistes

Paris, 9 mai. — M. Clément commissaire aux délégations judiciaires, a été chargé par le parquet de la Seine de pratiquer de nouvelles perquisitions au domicile des principaux anarchistes arrêtés dans les dernier jours d'avril et relachés depuis et chez des personnalités de marque du parti anarchiste, telles que M. Elysée Reclus.

Les principales perquisitions ont eu lieu chez les anarchistes Malato, Cabot, Cuisse.

Les documents trouvés chez eux ne sont pas d'assez grosse importance pour motiver de nouvelles arrestations ; mais M. Clément a reçu mission de pratiquer de nouvelles investigations et il se pourrait que de nouvelles arrestations fussent opérées d'ici peu.

Les grèves à Reims

Reims, 9 mai. — Une seconde grève vient d'éclater à l'usine Jonathan-Holden, autre peignage mécanique.

Trois cents ouvriers environ ont abandonné le travail.

La grève de Ronchamps

Belfort, 9 mai. — La grève de Ronchamps paraît devoir se terminer sous peu.

Le conseil d'administration des houillères de ce bassin n'est en effet décidé à accorder les concessions suivantes : Réduction de la journée de travail à neuf heures, augmentation de 10 0/0 sur les salaires, et enfin paie générale par quinzaine.

Il est probable que les grévistes accepteront ces concessions, bien que quelques-uns les trouvent insuffisantes.

La majorité des mineurs reprendrait le travail si, dans la journée de neuf heures, était comprise une heure de repos pour le déjeuner.

Un juge de paix assassiné dans le prétoire

Ajaccio, 9 mai. — Pendant l'audience de la justice de paix de Soccia, canton de Vico, une femme a tiré trois coups de revolver sur M. Colonna, juge de paix.

M. Colonna, quoique âgé de 68 ans, avait demandé la main d'une jeune fille de 18 ans, qui habitait avec sa famille à Soccia.

Les publications légales étaient déjà faites lorsque les parents de M. Colonna le dissuadèrent de ce mariage.

Le jour de la cérémonie, il partit pour Vico, en laissant le prétoire inoccupé.

Il vint ensuite à Ajaccio demander sa retraite proportionnelle ; le procureur de la République la lui refusa et le pria de reprendre son service à Soccia.

M. Colonna obéit immédiatement, mais, pendant la première audience, malgré les observations des parents de la jeune fille, il persista à refuser de se marier.

La mère pénétra aussitot dans le prétoire et tira trois coups de revolver.

Les blessures paraissent mortelles.

Les passeports à la frontière franco-allemande

Berlin, 9 mai. — Il se produit actuellement en Allemagne, et particulièrement dans l'Allemagne du Sud, un grand mouvement de réaction et de protestation contre l'obligation du passeport à la frontière franco-allemande.

Ainsi, la *Gazette de Francfort*, organe progressiste de l'Allemagne du Sud, dénonce l'obligation du passeport comme une mesure odieuse, au point de vue politique.

Elle n'estime pas que cette mesure bismarckienne ait de sérieux avantages politiques, parce qu'il est absurde de supposer qu'avec un gouvernement éminemment policier, comme celui qui gouverne l'Alsace-Lorraine, l'agitation française puisse s'y développer.

En revanche, cette mesure a brisé les relations de familles et d'affaires des deux pays.

La *Gazette* se plaint en outre que cette obligation du passeport détourne les étrangers des principales villes de l'Allemagne du Sud où ils venaient autrefois semer l'or à poignées.

D'autre part, c'est-à-dire au Reichstag, le parti progressiste a déposé sur le bureau une demande d'interpellation sur le bien fondé de l'obligation du passeport.

Progressistes, socialistes, Alsaciens-Lorrains, soit environ 150 députés, se rallient du côté de l'opposition.

La municipalité romaine donne sa démission

Rome, 9 mai. — Sur le refus formel du gouvernement de venir en aide à la situation financière de la ville de Rome, la municipalité et le conseil municipal ont remis leur démission, ce qui nécessite la nomination d'un commissaire du gouvernement pour administrer la ville.

C'est un gros embarras pour M. Crispi.

L'affaire Numa

Le bruit que vient de faire la mesure d'exclusion prise contre M. Numa, artiste de l'Odéon, qui s'est vu refuser pour cause d'*indignité* un grade d'officier dans l'armée de réserve, continue.

Les journaux sont unanimes a blâmer cette mesure.

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DU NORD

Séance du 7 mai 1890.

Présidence de M. Gustave Dubar, président

M. le Président fait connaître que, sur la demande de M. Ferdinand Lemaire, président du Syndicat des producteurs de graines de betteraves, aucun concours n'aura lieu cette année entre lesdits producteurs.

M. Dubar rend compte de la première réunion de la commission des tarifs. Les décisions suivantes ont été prises au sein de cette commission :

1° Dénonciation des traités de commerce ;

2° Adoption du double tarif dans lequel la France fixera elle-même le tarif maximum et le tarif minimum des droits à exiger sur tous les produits agricoles ou se rattachant à l'agriculture.

M. Dubar est d'avis que le tarif général doit être considérablement plus élevé que le tarif minimum, de façon à ce que les nations voisines aient intérêt à accepter ce dernier.

De plus, comme il importe de donner des garanties de stabilité et de durée et d'éviter que les tarifs ne soient sans cesse remaniés, M. Dubar propose d'ajouter la clause suivante :

« Dans deux ans, quand les traités de commerce auront été dénoncés et que le système du double tarif aura été appliqué, les tarifs intéressant l'agriculture ne pourront être diminués qu'à la condition que cette demande de diminution réunisse la majorité des deux tiers des membres de la Chambre et du Sénat. »

Ces différentes propositions sont admises à l'unanimité.

M. Morcrette donne lecture d'un savant rapport relatif à la quotité de l'impôt foncier. Il établit que le département du Nord paye à l'Etat 5,64 0/0 de la valeur locative des terres et non pas 3,60 0/0 comme le prétend le projet de budget.

M. le Président remercie M. Morcrette de sa communication. Il remercie également tous les membres de la Société qui ont bien voulu répondre aux différentes questionnaires qui leur ont été adressés relativement à cette question.

L'assemblée décide que le rapport de M. Morcrette sera adressé à MM. le ministre du commerce, de l'agriculture, à tous les sénateurs et députés, ainsi qu'à tous les conseiller généraux.

Sur la proposition de MM. René et Hector Simon le rapport de M. Morcrette sera immédiatement adressé à tous les membres de la Société.

M. Bonduel (de Sainghin) donne lecture du rapport de la commission de laiterie relatif aux falsifications du beurre par la margarine.

Comme suite à cette communication, M. Dubernard fait connaître un procédé de détermination de la margarine dans le beurre et prie les membres de la Société que cette question intéresse de bien vouloir lui soumettre des échantillons de différents beurres purs ou sophistiqués, dans le but de sanctionner le mode d'essai qu'il préconise.

M. Davaine propose, comme M. Bonduel, de ne laisser entrer en France que des produits margarinés d'une couleur autre que celles des beurres purs.

M. Telliez, résumant la question, dit qu'à défaut d'une méthode certaine de détermination de la margarine, cette réglementation doit être appliquée dans toute sa rigueur ; mais si, comme le pense M. Dubernard, la margarine peut être sûrement décelée, les tribunaux sont suffisamment armés par la loi tant au point de vue des beurres margarinés vendus chez nous que de ceux provenant de l'étranger.

M. Agache demande qu'un droit de visite soit établi à la frontière sur les beurres entrant en France.

M. Bonduel fait remarquer que la commission doit se réunir à bref délai et qu'elle présentera un travail définitif sur cette question.

ÉTAT DES RÉCOLTES

M. Brabant (d'Onnaing). — Les blés sont beaux, les avoines bien levées. Quant aux betteraves, en général, la levée est difficile : les premières semées sont cependant belles ; les deuxièmes présentent quelques manquants ; quant aux dernières semées, on espère qu'elles seront satisfaisantes.

MM. Macarez (d'Haulchin) Lantiez (d'Abscon) et Desprès présentent les mêmes observations que M. Brabant.

M. Bernard (de Roost-Warendin) dit que les blés sont magnifiques, les avoines bien levées, et que les betteraves offrent une belle apparence.

M. Claudorez (d'Hazebrouck) présente à peu près les mêmes observations et ajoute que dans sa région les blés ont à souffrir de l'atteinte des vers.

M. Davaine (de Saint-Amand). — L'aspect général des récoltes est beau, à l'exception des premières betteraves, qui laissent à désirer, et des lins, qui ont eu à souffrir du froid.

M. Laden (de Seclin). — Les récoltes sont belles ; le trèfle anglais et le ray-grass en particulier promettent une récolte extraordinaire.

M. Guislain (de Nomain). — Toutes les récoltes offrent un bel aspect. Certaines parties de lin laissent à désirer.

M. Dhallein (de Wattrelos). — Les blés ont assez belle apparence, mais n'ont pu être travaillés comme on l'aurait désiré, à cause des pluies ; les avoines sont belles et on sème seulement les betteraves.

M. Stévenoot (d'Armbouts-Cappel). — Les blés sont généralement beaux ; les avoines sont rongées en certains endroits par les insectes ; les semis de betteraves se font dans de bonnes conditions.

M. Legrand (de Spycker). — Les récoltes ont partout bon aspect. Cependant les avoines précoces et les orges de printemps sont en certains endroits attaqués par les parasites ; les plantes fourragères et les prairies donnent les meilleures espérances ; quant à la plantation de betteraves, elle se fait dans d'excellentes conditions.

M. Dordix (d'Hellemmes-Lille) dit que les blés pêchent par excès de végétation, ainsi que les hivernages ; on a semé peu de lin ; la pomme de terre hâtive commence seulement à se montrer : la betterave est belle ainsi que les fourrages verts.

M. Huret (d'Estreux) fait observer que les blés sont beaux, les scourgeons d'une belle végétation, les avoines également. Quant aux betteraves premières levées, elles laissent à désirer.

M. Carlier (de Mons-en-Pevèle) présente des observations analogues à celles de M. Hunet.

M. Esout (de la Madeleine). — Blés beaux, avoines bien remplies, graines de betteraves bien levées et porte-graines ne laissant rien à désirer.

M. Alex. Ghesten (de Neuville-en-Ferrain). — Les blés sont assez beaux ; quelques lacunes dans les champs ; les avoines souffrent des insectes. La levée des betteraves laisse à désirer.

M. Grubon-Cousinne (d'Estaires) dit que les fèves et le blé sont beaux ; les pois verts et le seigle souffrent du manque de chaleur. La même observation est applicable à l'avoine. La pomme de terre commence à lever, ainsi que la betterave, qui offre les plus belles apparences. Les pâturages et les verdures sont magnifiques.

M. Desmoutiers (de Crèvecœur). — Tout est réussi ; les escourgeons et les orges d'hiver ont cependant trop tallé.

M. Dessoit (de Cambrai). — Les betteraves sont bien levées, les plantes légumineuses sont dans d'excellentes conditions.

M. Marye (d'Aymeries). — Les champs de trèfle et les champs de blé sont beaux à l'exception de quelques parties ravagées par les mulots. On remarque quelques vers blancs dans les terres à betteraves.

M. Varlet-Nicolle (de Mouchin). — Blés beaux ; avoines levant bien ainsi que la betterave. Les lins, bien que semés en petite quantité dans la région, sont généralement peu satisfaisants.

M. Ferdinand Lemaire (d'Auchy). — Blés beaux ; premières avoines semées sur terres non labourées se coupent ; les porte-graines ont bel aspect.

M. Bonduel (de Sainghin-en-Mélantois) dit que la récolte en général est belle, et il fait remarquer qu'on a semé 400 0/0 de moins en lins — bien levés mais mangés par les pucerons. — Les colzas sont splendides.

Vu et approuvé :
Le secrétaire général,
DUBERNARD.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 10 mai. — Hauteur barométrique, 759. Température : A 7 heures du matin.. 11 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.... 23 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 20 degrés audessus de zéro.

Paris, 9 mai. — Le baromètre reste bas sur l'Europe et une nouvelle dépression venue du large s'avance sur la France ; elle s'étend jusqu'à nos régions de l'Est tandis que celle qui existait hier sur l'Europe centrale persiste et se déplace lentement vers la mer Noire.

Le baromètre remonte sur l'Italie et une aire de pressions fortes s'établit sur le nord-est du continent. Les vents sont assez forts de l'Est sur nos côtes de la Manche et de la Provence, ils sont faibles et variables en Bretagne. Des pluies sont encore tombées sur la France et des orages sont signalés sur les régions du Nord et de l'Ouest.

La température monte sur les îles Britanniques, l'Allemagne et le midi de la France. Ce matin le thermomètre marquait 2 degrés à Kuopio, 5 à Moscou, 12 à Valentia, Paris, 15 à Perpignan et 23 à Constantinople.

En France, le temps va rester doux, des orages sont partout probables.

Hier, à Paris, ciel nuageux, violent orage vers six heures du soir.

Température : maximum 16 degrés 0 ; minimum, 10 degrés 9.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les grèves. — La journée de samedi a été bonne pour la reprise du travail. Cinq mille ouvriers environ ont encore réintégré les ateliers, ce qui porte à 26,000 le nombre de ceux qui travaillent.

En présence de cette reprise presque générale, les quelques ouvriers qui ne se sont pas encore présentés dans les établissements industriels ne manqueront pas de le faire lundi.

On annonce que des démarches pressantes ont été faites par M. Deschamps, conseiller d'arrondissement, près de M. le Procureur de la République, pour obtenir l'élargissement des ouvriers arrêtés, pendant la grève, pour faits peu graves : quatre d'entre eux ont déjà été mis en liberté.

M. le Procureur a déclaré qu'il reverrait avec une attention bienveillante les dossiers des inculpés sur lesquels il n'a pas encore statué et on croit qu'un certain nombre seront relaxés dans quelques jours.

L'anarchiste Leroux dont nous avons annoncé l'arrestation à la sortie du local l'*Avenir* s'est enfin décidé à faire connaître son identité. Il a déclaré au parquet de Lille qu'il se nommait Jules-Albert et qu'il était né le 27 juin 1859 à Eu (Seine-Inférieure).

Il a quitté cette résidence il y a quelques années et est allé habiter Paris où il était occupé comme ouvrier monteur en bronze : il logeait, dans cette dernière ville, rue des Trois frères, 32.

L'anarchiste Leroux passera devant le Tribunal correctionnel de Lille dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Le jeune Janssens est toujours au Canada : d'après une lettre tout récemment arrivée à Roubaix et remise au parquet, il se trouve à Sidergod où il s'est engagé dans une compagnie de travailleurs occupés à tracer des routes.

Le malheureux jeune homme se plaint amèrement de son sort et demande à revenir à tout prix.

L'opinion de la justice est que Janssens a un complice, ou plutôt qu'il a obéi à un instigateur ; c'est dans ce sens que les recherches les plus actives sont faites en ce moment.

Beaux-Arts. — Nous avons annoncé, quelques jours avant l'ouverture du Salon, que notre concitoyen, M. Henry Lesur, avait envoyé deux fort jolies toiles à cette exposition.

Le *Figaro*, sous la signature d'Albert Wolf, a rendu justice, dans le compte-rendu du Salon, au talent de notre concitoyen. D'autres journaux de Paris ont été fort élogieux pour lui. Il est donc permis d'espérer qu'une récompense nouvelle viendra s'ajouter à celles que M. Lesur a déjà obtenues.

Ces récompenses lui donnaient le droit de se faire classer HORS CONCOURS. M. Lesur n'a pas voulu user de cette prérogative et nous l'en félicitons ; nous comptons même qu'il ne tardera pas à produire une œuvre qui le placera au premier rang.

En attendant, nous signalons aux amateurs de peinture vive, colorée, très en dehors de ce que nous voyons trop souvent, le joli portrait, exposé chez M. Bernard, Grand'rue. C'est une petite toile sans prétention à l'effet, mais où l'on retrouve de suite la vigueur habituelle des productions de notre sympathique concitoyen.

Une mort subite. — Une dame d'une soixantaine d'années s'est subitement affaissée, rue Turgot, jeudi soir. Elle a été transportée à l'estaminet de *La Sortie de l'Ecole de Natation*, où elle a reçu des soins.

Le docteur n'a pu que constater le décès qu'il a attribué à une hémorrhagie interne.

Le corps a été reconnu pour être celui de Mme Barbe Sermon, journalière, rue Turgot.

Le tirage au sort public de 87 obligations remboursables de l'emprunt de 980,000 fr. pour le rachat des coupons du canal et l'agrandissement du cimetière, aura lieu, mercredi 14 mai, à onze heures, à la mairie de Roubaix.

Les Francs-Tireurs Roubaisiens donneront leur Grand Tir, dimanche prochain, 11 mai. Le total des prix se monte à 2000 fr. Le tir commencera à onze heures précises.

Le concours hippique de Roubaix. — Voici le programme du grand concours hippique international organisé par le Club hippique de Roubaix, pour les 18 et 19 mai et qui aura lieu dans la piste du Parc de Barbieux ; il y a six mille francs de prix :

JOURNÉE DU DIMANCHE 18 MAI 1890. — A une heure, *concours d'équipages et chevaux de traits*, pour tous chevaux servant au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, sans condition d'âge ni de provenance ; entrée gratuite. — Première catégorie : attelages à trois chevaux et plus, 4 prix (Médailles, plaques, flots de rubans et 20 francs à l'écurie) ; Deuxième catégorie : attelages à deux chevaux, 4 prix (Médailles, plaques, flots de rubans et 15 francs à l'écurie) ; Troisième catégorie : attelages à un cheval, 4 prix (Médailles, plaques, flots de rubans et 10 francs à l'écurie.)

A deux heures et demie, *concours d'équipages et chevaux de maître*, sans condition d'âge ni de provenance. Quatrième catégorie. — Chevaux attelés seuls (Entrée : 10 francs par équipage). — 1er prix, un objet d'art et 15 francs à l'écurie ; 2e prix, une médaille vermeil et 10 fr. à l'écurie ; 3e prix, une médaille argent et 10 fr. à l'écurie ; 4e prix, une médaille argent et 10 fr. à l'écurie ; 5e prix, une médaille argent et 5 fr. à l'écurie ; 6e, 7e, 8e, 9e et 10e prix, flots de rubans.

A trois heures, *Courses au galop, sauts d'obstacles*, première épreuve, prix d'ouverture, pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, les bottes et le chapeau haut de forme. Haut obstacles de 0,80 centimètres, entrée 20 fr. — La barre sera élevée à 1 m. 10 pour les chevaux ayant gagné des prix aux concours hippiques depuis le 1er janvier 1888. — 1er prix, un objet d'art ; 2e, un objet d'art ; 3e, une médaille en vermeil ; 4e, une médaille argent ; 5e, une médaille argent ; 6e, 7e et 8e, flots de rubans.

A quatre heures, *concours d'équipages et chevaux de maître*, sans condition d'âge ni de provenance. — Troisième catégorie, attelages à deux chevaux en tandem. (Entrée : 20 fr. par équipage.) — 1er prix, un objet d'art et 20 fr. à l'écurie ; 2e, une médaille vermeil et 15 fr. à l'écurie ; 3e, une médaille argent et 10 fr. à l'écurie ; 4e, flots de rubans.

A quatre heures et demie, *Courses au galop, sauts d'obstacles*, prix du club, pour chevaux inscrits sur les contrôles des régiments et montés par des officiers de cavalerie en uniforme (entrée gratuite). — 1er prix, un objet d'art d'une valeur de 200 fr ; 2e, id. de 150 fr. ; 3e, id. de 100 fr. ; 4e, id. de 50 fr. ; 5e, 6e, 7e et 8e prix, flots de rubans.

A cinq heures, *courses au galop, sauts d'obstacles*, deuxième épreuve. — Prix des Dames. — Pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la cuboite, les bottes et le chapeau à haute forme. — 10 obstacles. Entrée : 20 f. — 1er prix, un objet d'art ou 400 fr. ; 2e, un objet d'art ou 200 fr. ; 3e, un objet d'art ou 100 fr. ; 4e, 5e, 6e, flots de rubans.

A six heures, *Prix offert par la Compagnie d'Assurance le Préoyance*, pour tous chevaux sautant une seule fois une barrière de 1 mèt. de hauteur. En cas de barrage la barrière sera progressivement exhaussée de 5 centimètres. — Prix unique, 200 fr., entrée : 10 francs.

Nous publierons demain le programme de la journée du lundi 19 mai.

Contributions. — Mise en recouvrement des rôles de l'année 1890 de la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets. Le maire de la ville de Roubaix donne avis que les dits rôles, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Tout contribuable qui se croira surtaxé adressera au Préfet, dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y joindra la quittance des termes échus de sa cotisation, sans pouvoir, sous prétexte de réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels elle devra être jugée définitivemet. (Loi du 21 avril 1832 art. 28.)

Ne sont pas assujetties aux droits de timbre les réclamations ayant pour objet une cote moindre de 30 francs. (Idem.)

Les demandes en remises ou modération doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent les faits qui y donnent lieu.

Un accident assez grave s'est produit, vendredi à midi, devant l'établissement du Crédit lyonnais, rue de la Gare. Un employé sortait des bureaux au moment où passait un ouvrier métallurgiste, portant une barre de fer sur l'épaule. La barre vint frapper violemment l'employé au front et lui fit une blessure assez forte.

Le blessé a reçu des soins à la pharmacie de M. Delaporte et a été reconduit chez lui.

Une lâche agression. — Le bruit a couru vendredi, à Roubaix, qu'une jeune fille de la rue de France était morte jeudi matin, à la suite de coups qu'elle avait reçue, en pleine rue, dans la nuit de lundi à mardi. Le fait est heureusement exagéré, voici ce qui s'est passé :

Il y a quelques mois, une jeune fille de 23 ans, Marie Verleyn, demeurant à l'estaminet de la *Plate-Bourse*, rue de France, travaillait au peignage de Mme veuve Fouan-Leman, à Tourcoing. Elle lia amitié avec une ouvrière de son âge, Flore Callewaert, qui avait des relations avec un ouvrier peigneur L. Vanoverbecq.

Cet ouvrier était soupçonné de faire la fraude. Un matin, des employés des contributions indirectes se présentèrent chez la fille Callewaert et y procédèrent à une perquisition, qui amena la découverte d'une grande quantité de tabac, de café et d'autres marchandises de contrebande. Vanoverbecq fut arrêté et condamné.

La fille Callewaert, qui avait tenu ces faits secrets, les raconta confidentiellement à son amie et il se fit que quelques semaines plus tard elle fut renvoyée du tissage de Mme Fouan.

Dès ce moment, elle s'imagina qu'elle avait été desservie auprès du directeur de l'établissement par Marie Verleyn et elle fit part de ses ressentiments à Vanoverbecq, sorti de prison.

Vanoverbecq annonça bientôt partout « qu'il ne » tarderait pas à avoir raison de la fille Verleyn et » que la première fois qu'il la rencontrerait, *il la » tuerait comme un chien.* »

L'occasion ne se fit pas longtemps attendre et lundi, vers 11 heures du soir, il se portait aux environs de la maison de la fille Verleyn, rue de France, et guettait son passage. Quand elle sortit de chez elle, Vanoverbecq s'élança comme un fou furieux sur la malheureuse fille et la terrassa ; puis il lui asséna des coups si violents sur la tête et dans la poitrine qu'elle perdit connaissance ; l'agresseur prit alors la fuite.

Des passants relevèrent la fille Verleyn ; elle avait reçu des contusions tellement graves qu'ils crurent qu'elle ne survivrait pas à ses blessures, de là le bruit qu'elle avait succombé aux suites de l'agression dont elle avait été victime.

L'état de Marie Verleyn, sans être désespéré, est néanmoins très grave ; elle a porté plainte, et a été examinée par M. le docteur Bayart, médecin-légiste.

Ajoutons que toutes les recherches faites pour découvrir Vanoverbecq sont jusqu'ici demeurées sans résultats.

On a cependant appris hier que c'était un repris de justice dangereux, expulsé de France et que, pour ne pas avoir à répondre d'un double délit, il avait cru prudent de regagner la Belgique en compagnie de la fille Callewaert.

Un triste personnage. — Plusieurs fois déjà, nous avons signalé à la police, la conduite ignoble d'un individu dont la présence à Roubaix devient un réel danger pour les familles.

Un nouveau fait s'est produit mercredi soir, cet individu a pris par la main une fillette de cinq ans, du boulevard de Strasbourg et l'a emmenée jusque sur le territoire de Lannoy où elle a été retrouvée abandonnée.

Quand donc serons-nous débarrassés de cet individu que l'on dit être âgé d'une cinquantaine d'années.

Union des Trompettes. — C'est aujourd'hui dimanche, à trois heures que l'*Union des Trompettes* donne une sérénade à son nouveau chef, M. Victor Lecomte, rue du Bois.

MM. les sociétaires qui n'auraient pas reçu d'invitation sont priés de se trouver en tenue, au local, rue Pierre Motte, à deux heures précises.

Les ouvriers emballeurs et camionneurs, se réuniront dimanche prochain 11 courant, de 3 à 4 heures de l'après-midi, à l'estaminet *Richelieu*, boulevard de Paris (en face du café *MacMahon*). Ils examineront la question du travail du dimanche.

Les Prévoyants de l'Avenir. — *Société civile de retraite.* — La recette de la 127e section s'est élevée à 419 fr. 50 pour un effectif de 712 sociétaires dont 5 nouveaux.

Situation générale de la société au 1er mai 1890 : 631 sections, 114,606 membres, capital 4 millions 101,311,38.

On s'inscrit le premier dimanche de chaque mois dans les différents bureaux de recettes établis en ville, de 10 h. à midi ; âge requis, 15 ans accomplis au 1er janvier. La cotisation est de un franc par mois.

Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège, professeur : M. A. Béglin.

Cours de physique, lundi 12 mai 1890, à 8 h. du soir. — Chambre noire. — Objectifs. — Procédés négatifs.

Croix. — *Les amateurs de gibelotte* ne perdent pas leur temps. Pendant la nuit de jeudi à vendredi les clapiers de M. Depelier, Vantighem, Delvoye et Tesse ont reçu la visite de quelques inconnus et ont été allégés d'une demi-douzaine de leurs hotes.

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

Nouvelle encre électrique à copier sans mouillage, simple, rapide, économique. — Huitième de bouteille, 0 fr. 90 ; quart de bouteille, 1 fr. 75 ; demi-litre, 3 fr. ; litre, 5 fr. — Librairie du *Journal de Roubaix*. 21710-43733

PILULES GICQUEL, purgatives. 4150

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642-41910

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Les grèves. — Il n'y a plus maintenant à parler de la grève. Si on ne rencontrait pas de temps en temps, un sol dat dans les rues, la ville aurait sa physionomie des temps les plus calmes.

Mais on est toujours occupé à compter les blessés, c'est à dire, à relever les dégâts commis dans divers établissements de la ville et malheureusement ces dégâts sont assez sérieux.

Nous ne voudrions citer aucun chiffre, mais certaines usines ont beaucoup souffert, et c'est par centaines de francs parfois plus, qu'il faut compter.

Un enfant noyé dans une citerne. — Encore un de ces terribles accidents dus à ces citernes, dont les ouvertures sont au niveau du sol, et qui sont même souvent placées sur le passage le plus fréquenté de la cour. Ces sortes de réservoirs comme les latrines, devraient bien aussi être l'objet d'une sévère réglementation.

M. Desurmont, contre-maître, rue Bérangor, fut fort étonné, en rentrant aujourd'hui pour dîner, de ne pas voir, comme elle en avait l'habitude, sa petite Valentine, âgée de 4 ans, accourir au devant de lui. La mère interrogée, répondit qu'elle ne l'avait pas vue depuis onze heures. On se mit à sa recherche, mais en vain, dans tous les environs. Le père partit pour Roubaix déclarer la disparition à la police ; et la mère continua à fouiller jusqu'aux moindres recoins.

La couverture était sur la citerne, placée comme toujours. Mais cette couverture, faite d'une simple planche, est fort légère, et ne s'adapte même pas exactement dans les rainures. La mère, de plus en plus affolée, s'avisa de soulever cette planche, et jeta un cri désespéré. Elle avait vu les cheveux de son enfant émerger à la surface de l'eau !

On retira aussitôt le corps de la petite Valentine : ce n'était plus qu'un cadavre. La mort remontait à une heure au moins.

Inutile de dépeindre le désespoir des malheureux parents.

M. Chamberlin, informé vers 3 heures 1/2, se rendit aussitôt au Blanc Seau, pour faire les constatations d'usage.

Les bornes-fontaines. — Nous croyons qu'on ne se montre pas assez sévère contre ceux qui prennent plaisir à asperger les passants, avec l'eau des bornes-fontaines. C'est à croire, en effet, que les petites amendes infligées ne sont pas efficaces ; car nous relevons encore une contravention à la charge de Richard Rogiez, 15 ans, manœuvre, demeurant à la Malcense.

Bataille de dames. — Madame Louise, cabaretière à la Blanche-Porte, a inflige, on ne dit pas pour quelle cause, une maîtresse correction à Marie G..., ménagère, âgée de 47 ans, sa voisine. Celle ci a fait constater, par de nombreux témoins, sa défaite et les avaries de sa coiffure. Puis elle est allée porter plainte.

Les extradés. — Ont été remis aux gendarmes de Mouscron : 1° Vittal Mortier, âgé de 21 ans, forgeron, né à Wetteren, poursuivi par le parquet de Gand, pour faux en écritures privées ; 2° François Van Masse, né à Stryockesel, âgé de 21 ans, poursuivi pour rébellion, par le tribunal de Malines, arrêté à Lille ; 3° Jean Vanhaestraten, âgé de 28 ans, journalier, inculpé de vol, poursuivi à la requête du tribunal de Furnes, arrêté à St Pol-sur-Mer ; 4° Sophie Ménard, âgée de 47 ans, née à Tournai, inculpée de vol et de tentative d'incendie, arrêtée à Lille.

Roncq. — Nous avons dit hier que M. du Liscouët, juge d'instruction, s'était rendu au Blanc-Four, à l'occasion du guet-à-pens, dont a été victime un jeune homme, Marescaux, âgé de 26 ans. On avait dit tout d'abord que le blessé devait fatalement succomber dans les quarante-huit heures au plus tard. Cependant il vit encore, ce qui ne veut pas dire qu'il est hors de danger, loin de là, car, il y a quelques jours, on s'attendait à le voir mourir d'un moment à l'autre et on lui a administré l'Extrême-Onction.

Halluin. — Auguste Courtens, âgé de 21 ans, avait cru que l'arrêté d'expulsion qui le frappe était périmé ou tombé en oublie. Il revint travailler à Halluin, mais la police locale le reconnut et le mit en état d'arrestation. Courtens sera dirigé vers Lille.

LILLE

Les grèves. — Dans le groupe de Fives, le travail a repris chez M. Van de Weghe et dans les autres établissements où il avait été arrêté.

Les patrons avaient du reste averti leurs ouvriers que s'ils ne rentraient pas vendredi matin ils n'allumeraient pas les feux avant vendredi prochain, ce qui occasionerait un chomage de huit jours dont ils profiteraient pour faire les réparations urgentes.

Les ouvriers ont compris leurs véritables intérêts et, ce matin, tous ou presque tous, se sont présentés à la porte des usines.

Dans le quartier de Fives, 208, rue du Faubourg-de-Tournai, chez MM. Wiseux, Ponteville et Cie, une nouvelle grève, de peu d'importance du reste, a éclaté jeudi soir.

Une cinquantaine d'ouvriers de cet établissement ont quitté le travail et ne l'ont pas repris vendredi matin.

A Moulins-Lille et à Wazemmes, le travail est repris partout, sauf à l'*Union linière*, où l'on profite du chômage pour réparer les machines, chez M. Wibaux-Florin, chez M. Van Meeren, rue d'Esquermes, et à la fabrique de chicorée de M. Hériot, où une dizaine d'ouvriers seulement sont rentrés.

On espère que dans ce dernier établissement on travaillera demain au complet.

La tranquillité est absolue à Wazemmes, où la cavalerie opère encore, de temps à autre, quelques patrouilles.

Par contre, une nouvelle grève est signalée sur un autre point du territoire de Lille. Cent ouvriers du tissage de toiles de M. P. Mamet, quai de l'Ouest, ont cessé le travail ce matin. Ils se plaignent de ce que les amendes infligées par le directeur de l'établissement soient doublées par le patron ; ils réclamient également contre la multiplicité des amendes infligées dans la semie journée d'hier, où elles atteignent le total de 30 fr.

Les ouvriers ont délégué cinq des leurs auprès de leur patron qui habite Armentières.

Leur attitude est extrêmement calme.

A la Madeleine, Saint-André et Marcq-en-Baroeul, le travail n'a pas encore repris dans les quatre établissements que nous indiquions hier : veuve Boniface, Pauchet, Barbry, et Moreau.

On effectue en ce moment les réparations annuelles et le travail sera repris très probablement mardi prochain après la ducasse du hameau de Berckem.

A Loos, les fileuses de M. Guillemaud sont rentrées ; les déchargeurs de bâteaux de l'usine de M. Kuhlmann ont repris le travail vendredi à deux heures ; une tentative qui avait été faite sur l'usine Kuhlmann, à La Madeleine, par quelques meneurs, n'a pas abouti et nous n'avons de ce côté aucun chômage à signaler.

— La grève est complètement terminée à Lille, aujourd'hui samedi sauf à l'*Union linière* et chez M. Manières à Canteleu.

Des précautions sont néanmoins toujours prises on a gardé à Lille dans la crainte d'une manifestation pendant le Broclet, les cinq compagnies du 110e de ligne, qui ont été casernées dans la Citadelle.

A La Madeleine, Marcq, St-André, même situation que la veille. On croit que le travail reprendra mardi, après la ducasse de Berckem.

Le nouveau commandant du 1er corps. — Le général Loizillon, le nouveau commandant du 1er corps d'armée, est né le 15 janvier 1829, à Paris ; il a fait toute sa carrière dans la cavalerie. Il sortit de Saint-Cyr un des premiers de sa promotion, en 1849, comme sous-lieutenant du 9e cuirassiers ; il prit part avec ce régiment à la campagne de Crimée et se trouva à l'assaut de Malakoff.

Capitaine à la fin de la guerre de 1856, il resta au 9e cuirassiers jusqu'à sa nomination de chef d'escadron, en 1865. Au début de la guerre contre l'Allemagne, il était major au 7e dragons, à Rouen.

Pendant que ce régiment prenait part, au 2e corps, à la bataille de Forbach et aux grandes batailles livrées sous Metz, le général Loizillon faisait la campagne dans les armées de province. Le 1er janvier 1871, il reçut les galons de lieutenant-colonel.

Colonel en 1875, au 15e chasseurs à cheval, à Belfort, général de brigade en 1879 et directeur de la cavalerie en Algérie, il reçut les trois étoiles en 1886. Deux ans plus tard, il quitta l'Afrique pour prendre le commandement de la 2e division de cavalerie à Luneville.

Le général Loizillon est commandeur